



CONSEIL
DE
L'UNION EUROPEENNE
- Service de presse -

Bruxelles, le 17 juin 2005

CONSEIL AGRICULTURE ET PECHE

Luxembourg, les 20, 21 et 22 juin 2005

**CENTRE DE CONFERENCES - F.I.L. - 5 rue Carlo Hemmer
LUXEMBOURG**

DÉLIBÉRATIONS PUBLIQUES ¹

**20 juin 2005
(+10h00)**

Les délibérations concernent les points A (sans débat) suivants :

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les émissions provenant des systèmes de climatisation des véhicules à moteur, et modifiant la directive 70/156/CEE du Conseil
 - Adoption
 - a) de la position commune
 - b) de l'exposé des motifs du Conseil

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à certains gaz à effet de serre fluorés
 - Adoption
 - a) de la position commune
 - b) de l'exposé des motifs du Conseil

Les journalistes et le public pourront suivre la retransmission (par circuit TV interne) de ces délibérations publiques au centre de presse de Luxembourg, avec interprétation vers 20 langues.

¹ Conformément aux Conclusions du Conseil européen de Séville et à son règlement intérieur, le Conseil tiendra des délibérations publiques sur des propositions d'actes législatifs en co-décision qui devraient aboutir à un accord politique ou à une adoption finale.

1048 BRUXELLES
Rue de la Loi, 175
Tél. 02 285 63 19 / Fax: 02 285 80 26
Internet: <http://ue.eu.int>
E-mail: press.office@consilium.eu.int